



La Commission ontarienne des libérations conditionnelles (COLC) peut autoriser la présence de deux assistants au maximum à une audience. Le nombre d'observations écrites, dont les lettres de soutien, n'est pas limité.

Renseignements sur l'auteur de la demande

| | | |
|--|------------------------|--|
| Nom de famille | Prénom ou prénom usuel | Date de naissance (jj-mm-aaaa) |
| Établissement | | Numéro du SISC |
| Date d'admissibilité à la libération conditionnelle (jj-mm-aaaa) | | Date de libération possible (jj-mm-aaaa) |

Renseignements sur l'assistant(e)

| | | |
|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Nom de famille | Prénom | Date de naissance (jj-mm-aaaa) |
| Adresse | | Adresse courriel |
| Numéro de téléphone | Lien avec l'auteur de la demande | Occupation |
| Raison de la demande | | |

Avis important à l'auteur de la demande

Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation ou d'aide pour l'obtention d'un assistant, informez-en le personnel de l'établissement. Par exemple, vous avez droit à l'aide d'une personne de soutien, comme un aîné, un agent de liaison pour les détenus autochtones, un travailleur des services correctionnels, un interprète, un travailleur en santé mentale, etc., pour remplir le présent formulaire ou lorsque vous comparez devant la Commission.

En apposant ma signature ci-dessous :

- Je déclare avoir lu et compris le présent formulaire.

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Signature de l'auteur de la demande | Date (jj-mm-aaaa) |
|-------------------------------------|-------------------|

Section réservée à la Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Demande d'assistant(e) approuvée : Oui Non

| | |
|--|-------------------|
| Signature du président associé ou de son délégué | Date (jj-mm-aaaa) |
|--|-------------------|

Distribution par l'ALE :

1. Commission ontarienne des libérations conditionnelles – veuillez envoyer à OPBRegistrar@ontario.ca
2. Services en établissement – Dossiers

Dans le présent formulaire, la Commission ontarienne des libérations conditionnelles recueille des renseignements personnels en vertu des articles 43 et 44 du Règlement de l'Ontario 778, pris en vertu de la *Loi sur le ministère des Services correctionnels*. Elle utilisera ces données à des fins statistiques ainsi que pour faciliter la tenue d'audiences de libération conditionnelle, les délibérations qui s'y rapportent et, dans certains cas, la prestation de services adaptés sur le plan culturel. Tous les renseignements recueillis, y compris ceux relatifs à l'auto-identification comme Autochtone, peuvent être mentionnés par la Commission dans sa décision. Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, veuillez écrire au Bureau de la direction de Tribunaux décisionnels Ontario, par courriel, à TO-TDO.Feedback@ontario.ca.